



## Règlements de la VILLE DE LACHUTE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
VILLE DE LACHUTE

Projet de règlement du 31 mai 2023

J:\Urbanisme\1000-00 ORGANISATION ET ADMINISTRATION\1220-00 Règlements\projet de règlement 2013\2023\dalle  
monolithique\dalle\_monolithique.doc

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-741-XX**

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2013-741 AFIN DE PERMETTRE LES FONDATIONS MONOLITHIQUES POUR CERTAINES CATÉGORIES D'IMMEUBLES**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le **jj mmmm** 2023 à 19 heures, à laquelle étaient

le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 3 juillet 2023 et le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le **jj mmmm** 2023 telle que prévue par l'avis public publié sur le site Web de la Ville de Lachute le **jj mmmm** 2023;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par  
appuyé par  
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 2.4.1 fondation est modifié en ajoutant ce qui suit après le 2<sup>ième</sup> paragraphe :

« Nonobstant ce qui précède, uniquement pour les bâtiments industriels, agricoles, les hangars d'avion et bâtiments commerciaux, une fondation monolithique (aussi appelée dalle monolithique) reposant directement sur un sol compacté et stable est permise aux conditions suivantes :

- La fondation monolithique doit être constituée d'une dalle structurale de béton armé dont le périmètre est plus épais pour supporter la majorité des charges provenant des murs extérieurs du bâtiment;
- Il n'y a aucun sous-sol ou vide sanitaire sous la dalle;
- Le dessous et le périmètre de la fondation monolithique doivent être isolés avec un isolant rigide à haute densité;



## Règlements de la VILLE DE LACHUTE

- Dépôt d'une étude de sol scellée et signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui démontre que le sol est bien drainé et que sa nature permet d'assurer une capacité portante suffisante;
- Dépôt d'un plan de la fondation scellée et signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui démontre que la dalle peut supporter les charges auxquelles elle va être exposée. »

### ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Bernard Bigras-Denis  
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière

